



# Les AMIS des ARTS de la SOMME

Siège Social - Musée de Picardie  
Salle d'Exposition  
15- 17, Rue de la Dodane  
80000 AMIENS

[www.lesamisdesarts-delasomme.com](http://www.lesamisdesarts-delasomme.com)  
[lesamisdesartsdelasomme@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdelasomme@gmail.com)

Exposition Musée Lombart  
Du 7 novembre au 17 décembre 2022

**Attention ! places limitées !**

## Musée Lombart – 7, rue du Musée – 80600 DOULLENS

Les Amis des Arts de la Somme organisent en partenariat avec le musée Lombart à Doullens, une exposition du 7 novembre au 17 décembre 2022 et seraient très heureux de vous compter au nombre des participants.

Nous vous adressons ci-joint le règlement ainsi que le bulletin d'inscription, à nous retourner avant le **15 octobre 2022**.

### Heures d'ouverture du musée :

- Mercredi, vendredi, dimanche : 14h00 - 17h00
- Samedi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- 1er dimanche de chaque mois

Un concours sur le thème de "l'hiver" sera organisé. Le gagnant bénéficiera d'une exposition personnelle à la chapelle de Louvencourt ; un seul tableau par exposant sera autorisé d'un format de 50 x 60 cm environ (y compris l'œuvre du concours).

NOM - Prénom :

Adresse : .....

Tél : ..... Email : (très lisible SVP) : .....

Portable : ..... Site Internet : .....

TITRE DE L'ŒUVRE Veuillez écrire lisiblement de préférence en majuscules d'imprimerie les titres de vos œuvres <b>LES ŒUVRES INSCRITES NE POURRONT ÊTRE MODIFIÉES SUR NOS LISTES</b>	* Concours	TECHNIQUE	FORMAT (MAX : 50 x 60 cadre compris)	PRIX
				€

\* Veuillez cocher cette case si votre œuvre concerne le concours

### Votre règlement comprend :

- Les droits d'exposition (10€ - 5 € pour les 18/25 ans – gratuit pour les mineurs)  
Chèque : **à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme**
- Ou Les droits d'exposition (10€ € - 5 € pour les 18/25 ans – gratuit pour les mineurs)  
+ Votre cotisation 2022 (20 € - 10€ pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs) **impératif établir 2 chèques**

"Je soussigné(e), ..... déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tout recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées".

**l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage, accueillir le verdict du jury avec sérénité.**

Date

Signature (Précédée de la mention "lu et approuvé") :

## RÈGLEMENT

**ARTICLE 1 :** **COTISATION** : Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon. La COTISATION annuelle est de **20 €** (10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs)  
**DROIT D'EXPOSITION**: 10 € (5 € pour les 18/25 ans – gratuit pour les mineurs).

**ARTICLE 2 :** une seule oeuvre par exposant sera acceptée (y compris celle du concours).

**ARTICLE 3 :** **TECHNIQUES** : Peinture - photographie - mosaïque – sculpture  
Pour les cadres, dispositif d'accrochage fiable (SVP : **PAS DE PITONS QUI RESSORTENT**).  
Chaque oeuvre comportera au dos, le nom et l'adresse de l'Artiste ainsi que le titre de l'oeuvre.

**Seront refusées** : les copies d'oeuvres d'artistes, les oeuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon ainsi que les oeuvres hors format pour la surface d'exposition.

**ARTICLE 4 :** **En cas de vente** : L'exposant s'engage à faire un don de 15% à l'association, sur le prix de vente de l'oeuvre. **Toutes les oeuvres présentées doivent être libres à la vente.** Une oeuvre vendue peut être remplacée.

**ASSURANCE** : Les artistes sont libres d'assurer leurs oeuvres individuellement. **La Société des Amis des Arts ne répond pas d'éventuels vols ou détériorations de quelque nature que ce soit.**

**ARTICLE 5 :** - **DÉPÔT** : vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h

- **RETRAIT**: samedi 17 décembre 2022 de 16 h à 17 h. (Merci de respecter ces horaires).

- **INVITATIONS** : Les invitations seront envoyées par Mail. Vous pourrez également en retirer à la Dodane (15/17, rue de la Dodane - AMIENS) les samedis et dimanches précédents l'exposition de 15 h à 17 h 30.

**ARTICLE 6 :** **CONCOURS** le Musée Lombart organise un concours sur le thème de "l'hiver", le lauréat gagnera une exposition personnelle à la chapelle de Louvencourt. Ce concours n'est pas obligatoire.

**Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.**

**L'installation et le choix de l'emplacement revient à l'association avec pour but la mise en valeur de toutes les oeuvres.**

La réussite d'un salon étant liée également à l'information du public, les participants sont invités à déposer des affiches chez les commerçants de leur quartier et de diffuser très largement l'invitation par Mail

### **RAPPEL :**

**DÉLAI D'INSCRIPTION** : avant le **15 octobre 2022**

**DÉPÔT** : vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17h

**RETRAIT** : samedi 17 décembre 2022 de 16 h à 17 h.

**NOMBRE D'OEUVRES EXPOSÉES** : 1

**FORMAT DE L'OEUVRE** : 50 x 60 cm maximum

### **Société des Amis des Arts de la Somme**

Association fondée en 1835. Reconnue d'utilité publique par décret en 1933

Toute correspondance exclusivement au 15, 17, Rue de la Dodane – 80000 AMIENS

[lesamisdesartsdelasomme@gmail.com](mailto:lesamisdesartsdelasomme@gmail.com) - <http://lesamisdesarts-delasomme.com>